

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 20 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 juin 2023

NOMBRE DE

CONSEILLERS

En exercice : 25

Présents : 18

Votants : 24

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-sept juin à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Hakim ACHIBET, Nadine JOLU, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Eric MINIER, Pierre CASTILLON, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 28 juin 2023.

et que la convocation au Conseil a été faite le : 20 juin 2023.

ETAIENT ABSENTS

Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAUX (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Eric ANDRE (pouvoir à Hakim ACHIBET), Angélique PLANCHETTE (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE, Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE), Marie CHEVALIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian POIRIER.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – LOCAUX COMMERCIAUX

Rapporteur : Fanny PIRA

Le compte de gestion présenté par le receveur municipal a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal (délibération n° 23-053).

La concordance des opérations passées sur l'exercice 2022 par le receveur et l'ordonnateur étant arrêtée,

INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
Recettes	107 407,94 €	28 799,97 €	0 €
Dépenses	107 407,94 €	19 114,40 €	0 €
Solde d'exécution négatif reporté N-1		87 009,30 €	
Besoin de financement		77 323,73	
Excédent de financement			0 €
FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
B Excédent antérieur reporté (Recette)	0.00 €	0,00 €	
Recettes	102 509,30 €	33 325,98 €	
Dépenses	102 509,30 €	11 351,00 €	
Besoin de financement			



DEL 23-054

antérieur reporté (Dépenses)			
Résultat de l'exercice		21 974,98 €	
Résultat		- 55 348,75 €	0 €

Le compte administratif 2022 figure en annexe à la présente délibération.

Madame le Maire sort de la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe des locaux commerciaux.

VOTE : POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 28 juin 2023,

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire
Damienne FLEURY

